

## **Éducation Manitoba — Foire aux questions entourant la COVID-19 et la suspension de l'enseignement en classe**

Nous avons réuni ci-dessous des questions fréquentes et y répondons pour vous aider à y voir plus clair. Le ministère de l'Éducation fera régulièrement des mises à jour à mesure que l'information deviendra accessible. Cet outil de travail grand public vise à répondre à des questions entourant l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année dans les écoles publiques du Manitoba. Consultez-le souvent pour trouver l'information la plus à jour.

### **Attentes d'apprentissage**

#### **1. Les élèves recevront-ils des pistes d'apprentissage durant la suspension de l'enseignement en classe?**

Oui. Les familles, les écoles, les divisions scolaires, les partenaires de l'éducation et le ministère de l'Éducation collaborent pour assurer l'amélioration du rendement des élèves et la réussite scolaire, et planifient en vue de répondre aux besoins individuels des élèves et des circonstances. Les ressources seront redirigées pour s'assurer que les élèves sont engagés activement dans leurs études pendant la suspension des activités d'apprentissage en classe.

#### **2. Quelles sont les attentes à l'égard des élèves et du personnel enseignant pendant la suspension des activités en classe?**

Les élèves sont censés poursuivre leur apprentissage et terminer les travaux qui leur ont été assignés. Ils auront l'occasion d'apprendre au moyen d'activités pratiques, de documents imprimés et de plateformes en ligne.

Les enseignants encadreront l'apprentissage à distance en soutenant les élèves au moyen des plateformes en ligne et des documents imprimés, et de travail de proximité auprès des élèves à risque. Ils continueront de fixer des objectifs pour les élèves et de mesurer leurs progrès. Ils exerceront leur jugement professionnel pour déterminer un cadre d'évaluation. En plus de fournir des contenus d'apprentissage quotidiens et de préparer des évaluations, les enseignants entreront en contact régulièrement et personnellement avec les élèves, les parents et les gardiens afin de soutenir la réussite scolaire. Ces contacts se feront par téléphone, par les plateformes en ligne, par courriel ou par courrier, afin que les élèves qui disposent d'un accès limité aux technologies ne soient pas privés de ces communications.

#### **3. À quelles attentes particulières les élèves et enseignants de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année doivent-ils répondre?**

Les élèves de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année passeront à l'année scolaire suivante en septembre étant entendu qu'ils entreprendront un rattrapage à l'apprentissage, selon le besoin.

Il est conseillé aux enseignants de prévoir une moyenne minimum de cinq heures par semaine d'apprentissage basé sur le programme d'études des élèves de la maternelle à la 4<sup>e</sup> année, et dix

heures par semaine dans le cas des élèves de la 5<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année. L'apprentissage dirigé par l'enseignant privilégiera la littératie et la numératie, auxquelles s'ajouteront des possibilités d'apprentissage en sciences, en sciences humaines, en éducation physique, en éducation à la santé et en arts, dans le cadre d'une planification multidisciplinaire.

**4. À quelles attentes particulières les élèves et enseignants de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année doivent-ils répondre?**

Les élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année recevront, au minimum, les notes qu'ils avaient atteintes au moment de la suspension des activités d'apprentissage en classe, en prévoyant qu'ils participeront à l'apprentissage à distance. Les élèves auront ainsi la possibilité de poursuivre leur apprentissage et d'améliorer leurs résultats. Les élèves qui ne participent pas à l'apprentissage à distance devront possiblement entreprendre du rattrapage à l'apprentissage l'année scolaire prochaine.

Il est conseillé aux enseignants de prévoir un minimum de trois heures par semaine d'apprentissage basé sur le programme d'études pour chaque cours semestriel de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. Les enseignants donneront la priorité aux résultats et aux attentes d'apprentissage et planifieront des tâches spécifiques en lien avec le programme d'études de leurs élèves. Dans la mesure du possible, les enseignants de différentes disciplines pourraient travailler ensemble à l'élaboration d'expériences d'apprentissage multidisciplinaires.

L'apprentissage dirigé par l'enseignant fera appel, par exemple, à des stratégies existantes, à des documents imprimés ou en ligne, ou à une combinaison de méthodes. Les enseignants peuvent accéder à des cours en ligne ou à la version imprimée de cours à distance pour soutenir l'apprentissage des élèves. Ces documents sont accessibles à l'adresse <https://www.edu.gov.mb.ca/m12/appdist/index.html>.

## **Soutien et ressources éducatives**

**1. Quelles autres ressources les élèves peuvent-ils utiliser pour poursuivre l'apprentissage à la maison?**

Les élèves trouveront des activités d'apprentissage quotidiennes et des ressources en ligne pour tous les niveaux et dans un large éventail de matières sur le portail *Mon apprentissage chez moi*, à l'adresse <https://www.edu.gov.mb.ca/m12/monapprentissage/index.html>.

**2. De quelle façon les parents ou les gardiens peuvent-ils soutenir l'apprentissage?**

Le rôle des parents et des gardiens consiste à veiller à ce que l'apprentissage se poursuive à la maison. Les enseignants peuvent soutenir l'apprentissage à la maison en encourageant les élèves à poursuivre leur plan d'apprentissage scolaire et à rechercher des occasions de favoriser l'apprentissage dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Celles-ci procurent aux élèves des occasions d'expériences éducatives authentiques. Les parents et les gardiens ont tout intérêt à

maintenir la communication avec les enseignants. Ils devraient les consulter afin de connaître les ressources et les outils recommandés pour soutenir l'apprentissage à la maison.

Des ressources complémentaires sont accessibles en ligne pour aider les familles à optimiser l'apprentissage chez les enfants de tous âges. Cette collection de ressources est mise à jour régulièrement. Elle soutient l'apprentissage et le bien-être des élèves et favorise l'acquisition de connaissances axées sur la famille. Visitez le portail *Mon apprentissage chez moi* à l'adresse <https://www.edu.gov.mb.ca/m12/monapprentissage/index.html>. Vous y trouverez de l'information pour les trois programmes scolaires : anglais, français et immersion française.

**3. Les parents et gardiens sont-ils en mesure de communiquer avec l'enseignant, le personnel administratif de l'école ou le directeur général pendant la suspension des cours?**

Oui. Les enseignants, le personnel administratif et les directeurs généraux demeurent à la disposition des parents et des gardiens pour répondre à leurs questions et préoccupations. Ces derniers peuvent entrer en contact avec les enseignants pour discuter des progrès de leur enfant. La démarche peut varier d'un élève et d'un enseignant à l'autre.

**4. Certains enfants n'ont pas accès aux technologies ou à Internet, ou y ont un accès limité. Comment alors peuvent-ils accéder aux ressources éducatives?**

Les divisions scolaires, les écoles et les enseignants ont la responsabilité de soutenir les élèves pour qui l'accès aux technologies ou à Internet est limité ou impossible. Communiquez avec l'enseignant de votre enfant pour discuter de la meilleure façon de soutenir son apprentissage dans la situation actuelle.

**5. Vers quelles formes de soutien les élèves en immersion française, ceux du programme français et les élèves du programme anglais qui suivent des cours en français peuvent-ils se tourner?**

Les élèves du programme d'immersion française peuvent trouver des ressources éducatives en ligne sur le portail *Mon apprentissage chez moi* (en cliquant sur l'option Immersion), à l'adresse <https://www.edu.gov.mb.ca/m12/monapprentissage/index.html>.

Les élèves du programme français peuvent trouver des activités et des ressources éducatives en ligne sur le portail *Mon apprentissage chez moi* à l'adresse <https://www.edu.gov.mb.ca/m12/monapprentissage/index.html>.

La Direction des ressources éducatives françaises (DREF) dispose de nombreuses ressources pour les élèves inscrits aux programmes français et d'immersion française. Celles-ci sont accessibles à l'adresse [www.dref.mb.ca](http://www.dref.mb.ca). Les élèves du programme anglais trouveront des ressources pour les cours en français à l'adresse <https://dref.mb.ca/french-english-program>.

D'autres aides et ressources en français sont en cours de développement.

**6. Quelles formes de soutien les apprenants de l'anglais en tant que langue additionnelle (ALA) peuvent-ils trouver?**

Les divisions scolaires, les écoles et les enseignants ont la responsabilité de soutenir les apprenants de l'anglais en tant que langue additionnelle. Communiquez avec l'enseignant de votre enfant pour discuter de la meilleure façon de soutenir son apprentissage dans la situation actuelle.

#### **7. Quelles formes de soutien peut-on trouver pour les élèves ayant des besoins spéciaux?**

Les divisions scolaires, les écoles et les enseignants ont la responsabilité de soutenir les élèves ayant des besoins spéciaux. Communiquez avec l'enseignant de votre enfant et son ou sa responsable de cas (s'il y a lieu) pour discuter de la meilleure façon de soutenir l'apprentissage de votre enfant dans la situation actuelle.

### **Évaluation et obtention du diplôme d'études secondaires**

#### **1. Les élèves auront-ils la possibilité d'améliorer leur note?**

Oui. Les élèves disposeront de la possibilité d'améliorer la note qu'ils avaient cumulée au moment de la suspension des cours en classe. Les enseignants continueront de fixer des objectifs pour les élèves et de mesurer leurs progrès. Ils exerceront leur jugement professionnel pour déterminer un format approprié de collecte de données qui démontrent l'acquisition des connaissances par les élèves.

#### **2. Pourquoi est-il important que les enseignants évaluent l'apprentissage des élèves pendant la suspension des cours?**

Les enseignants doivent superviser et évaluer les élèves qui suivent un apprentissage à distance afin de pouvoir leur attribuer une note finale dans le bulletin de fin d'année et de cerner leurs futurs besoins d'apprentissage. Cette démarche doit être équitable, authentique et transparente afin que la rétroaction transmise permette d'améliorer l'apprentissage et de fournir l'information nécessaire pour le bulletin scolaire de juin. Des renseignements particuliers sur le bulletin scolaire seront communiqués bientôt.

#### **3. Les élèves pourront-ils obtenir leur diplôme ou passer au niveau suivant?**

Oui. Les élèves de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année passeront à l'année scolaire suivante en septembre étant entendu qu'ils entreprendront un rattrapage à l'apprentissage, selon le besoin.

Les élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année recevront, au minimum, la note qu'ils détenaient au moment de la suspension des activités en classe. Les élèves de la 9<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année pourraient être tenus d'entreprendre un rattrapage de l'apprentissage durant la prochaine année scolaire.

Les élèves qui sont en voie de terminer leurs études secondaires en juin 2020 recevront leur diplôme, malgré la suspension des activités en classe. Une planification particulière permettra de garantir que ces élèves obtiennent le nombre de crédits requis pour obtenir leur diplôme.

Les enseignants feront des efforts particuliers pour s'assurer que les élèves de la 11<sup>e</sup> et de la 12<sup>e</sup> année acquièrent les connaissances, les compétences et les habiletés nécessaires pour atteindre leurs objectifs postsecondaires. Le ministère de l'Éducation du Manitoba poursuit ses démarches auprès des établissements d'enseignement postsecondaire afin que la suspension des activités en classe ne compromette pas l'obtention du diplôme ou la transition des élèves vers des études postsecondaires.

**4. Qu'entend-on par « en voie de terminer leurs études secondaires »?**

Ce terme s'applique aux élèves qui sont en voie d'obtenir le nombre de crédits requis pour l'année scolaire en cours et la note de passage pour obtenir ces crédits en date du 20 mars 2020, ou qui améliorent leur note par l'apprentissage continu pendant la suspension des activités en classe.

**5. Les élèves de 12<sup>e</sup> année devront-ils subir les évaluations provinciales prévues en mai et juin 2020?**

Non. Les évaluations provinciales des élèves de 12<sup>e</sup> année, qui devaient avoir lieu en mai et juin, sont annulées. Il est de la responsabilité des écoles d'évaluer les élèves et de leur attribuer une note finale.

**6. Les notes obtenues lors des évaluations provinciales de 12<sup>e</sup> année de janvier 2020 comptent-elles toujours dans les notes finales des cours du premier semestre?**

Oui. Les notes tiennent toujours puisqu'elles concernent le premier semestre et que les résultats des évaluations provinciales, pour les cours applicables de 12<sup>e</sup> année, en font partie.

**7. Les élèves recevront-ils un bulletin à la fin de la présente année scolaire?**

Oui. Tous les élèves recevront leurs notes finales et un bulletin scolaire en juin. L'attribution des notes finales se fera selon la politique et les lignes directrices du bulletin scolaire provincial du Manitoba à l'adresse [https://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/me/bulletin\\_scol/index.html](https://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/me/bulletin_scol/index.html). Une mention indiquant si les élèves ont besoin de rattrapage à l'apprentissage figurera sur les bulletins scolaires. Une directive provinciale qui éclaire davantage les attends pour les enseignants et les implications pour la prochaine année scolaire est imminente. Pour toute question concernant les progrès de votre enfant, veuillez communiquer directement avec son enseignant.

**8. Comment les notes de référence sont-elles déterminées?**

Les notes de référence sont celles que l'élève avait cumulées au moment de la suspension des activités en classe, le 20 mars 2020.

**9. Qu'advient-il si des élèves qui avaient déjà la note de passage le 20 mars 2020 choisissent de ne pas poursuivre les activités d'apprentissage?**

Les élèves qui ne font pas d'activités d'apprentissage à distance pourraient devoir faire du rattrapage au cours de la prochaine année scolaire.

Les élèves qui sont en voie de terminer leurs études secondaires en juin 2020 recevront leur diplôme malgré la suspension des activités en classe. Une planification particulière permettra de garantir que ces élèves obtiennent le nombre de crédits requis pour obtenir leur diplôme.

Les enseignants feront des efforts particuliers pour s'assurer que les élèves de la 11<sup>e</sup> et de la 12<sup>e</sup> année acquièrent les connaissances, les compétences et les habiletés nécessaires pour atteindre leurs objectifs postsecondaires. Le ministère de l'Éducation du Manitoba poursuit ses démarches auprès des établissements d'enseignement postsecondaire afin que la période de suspension des activités en classe ne compromette pas l'obtention du diplôme ou la transition des élèves vers des études postsecondaires.

### **Santé mentale et bien-être psychologique**

**1. Existe-t-il des ressources d'aide en santé mentale pendant la pandémie de COVID-19?**

Nous comprenons que la suspension des activités en classe à cause de la pandémie de COVID-19 puisse générer de l'anxiété à divers degrés au sein de familles manitobaines.

Jeunesse, J'écoute est une ressource à la disposition de tous les élèves en quête de soutien durant cette période difficile. Ils peuvent parler à quelqu'un en composant le 1-800-668-6868 ou en textant CONNECT au 686868. Pour en savoir plus sur le programme Jeunesse, J'écoute et d'autres programmes jeunesse locaux, consultez le site <https://jeunessejecoute.ca/>.

Le gouvernement du Manitoba fournit également de l'information sur la santé mentale et le bien-être psychologique à l'adresse <https://www.gov.mb.ca/covid19/bewell/index.fr.html>.

Nous encourageons les parents et les gardiens à communiquer avec la division scolaire ou l'école de leur enfant pour connaître les ressources offertes dans leur région.

### **Santé et sécurité publique**

**1. Les élèves peuvent-ils aller chercher sans risque une trousse d'apprentissage et des articles personnels à l'école?**

Oui. Si des mesures d'éloignement social sont mises en place à l'extérieur et à l'intérieur de l'établissement, il est possible de prendre rendez-vous pour passer y prendre des trousseaux d'apprentissage et des articles personnels.

**2. La distribution et la cueillette de documents imprimés sont-elles sûres?**

Oui. La Santé publique du Manitoba recommande de se laver les mains à l'eau et au savon ou à l'aide d'un désinfectant pour les mains à base d'alcool avant et après avoir manipulé le matériel.

**3. Où puis-je trouver l'information de santé publique la plus à jour sur la COVID-19?**

L'information de santé publique la plus à jour sur la COVID-19 se trouve au <https://www.gov.mb.ca/covid19/index.fr.html>.